

Interpellation présentée par le député:

Monsieur Alberto Velasco

Date de dépôt: 16 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Les chômeurs sont-ils réellement des clients de la caisse cantonale de chômage ? Ont-ils le choix ?

Si l'on consulte l'annuaire officiel de l'Etat de Genève, on a la surprise de constater, à la page 166 du DEEE, sous la rubrique de la caisse cantonale genevoise de chômage qu'il existe un directeur suppléant responsable du service client.

Les chômeurs sont-ils clients de la caisse ou des assurés ?

Existe-t-il un marché du chômage alimenté par des individus devenus clients de la caisse ?

La notion de client implique une relation mercantile dont la capacité acquisitive dépendra des moyens financiers à disposition. Existe-t-il une telle relation avec la caisse ?